

Protocole de sortie de conflit

Champs Sur Marne le 17 juin 2014

- Dans le cadre des dispositions des BRH 9 et 10 de 2002, des propositions de poste seront faites aux facteurs sur les sites de l'Etablissement (en priorité sur les sites de Saint Thibault et Roissy). En cas d'acceptation de ces postes et jusqu'à résorption des sureffectifs l'agent percevra une indemnité de 150€ en plus des indemnités géographiques et fonctionnelles auxquelles il a droit. Priorisation des rouleurs en surnombre pour combler les vacances d'emploi qui pourraient survenir sur Le site de Champs

Ces propositions de poste seront de niveaux I.3 et la régularisation sera réalisée par RAP dans les 6 mois

- Un poste de rouleur supplémentaire multi-équipe est créé ce qui porte à 7 en FTP le volant de remplacement du site de Champs.
- Le poste de gestionnaire de stocks / caisse compta de l'Etablissement est validé sur un niveau II.3 avec régularisation par RAP dans les 6 mois.
- Sur les équipes de Champs le remplacement du repos du cycle du mardi est assuré par un Facteur Qualité jusqu'au terme de l'accord
- La prise de service anticipée le samedi : les agents de l'équipe 3 et d'une partie de l'équipe 5 auront la possibilité de prendre leur service à 7h45, au volontariat. Les choix devront être arrêtés et feront l'objet d'une modification des horaires collectifs du travail.
- Les plannings des tours de congés et des repos de cycle seront affichés au plus tôt.
- Les facteurs des équipes dites « Emerainville » (rouleurs inclus et hors FQ) sont invités à constituer des binômes et à rédiger par binômes des demandes d'absence DA01 afin d'échanger leur repos fixé le samedi ou le lundi de manière à avoir 1 samedi toutes les 6 semaines et 1 lundi toutes les 6 semaines de repos.

A défaut d'accord un tirage au sort déterminant les repos de cycle sera organisé.

- Le nombre de semaines faibles fixé en début d'année n'excèdera pas 16 semaines pour les 2 années à venir.

E.S.

FK

JFU

- Le nombre de semaines faibles fixé en début d'année n'excèdera pas 16 semaines pour les 2 années à venir.
- En cas de tournée à découvert due à une absence inopinée, le remplacement s'effectuera dans l'ordre par :
 - un rouleur du site
 - Un facteur qualité
 - La partageable, en jour faible et ne peut excéder une journée sur l'absence concernée. Il n'y aura pas de partageable inopinée en jour fort. Le trafic journalier devra être affiché quotidiennement.
- Les lettres recommandées : quel que soit le jour, les lettres recommandées doivent être mises en distribution.

En cas de trafic inhabituel (syndics), l'organisation la plus efficiente conciliant qualité de service et horaires de service du facteur sera mise en place, notamment par le renfort du FQ

- Les BIN seront remis aux facteurs dans les meilleurs délais.
- Une montée en compétences en lien avec une évolution de carrière des agents de cabine sera programmée dans les deux ans à venir, sur une fonction d'agent courrier de niveau II.2
- Les conditions de reprises du travail :
 - 1 journée de grève neutralisée pour effectuer les travaux d'étiquetage des casiers et distribution de 500 plis en reste par quartier, au volontariat, y compris pour l'agent de cabine.
 - Etalement des reprises de jour de grève : 2 jours par mois
 - Neutralisation des journées de partageable samedi et lundi prochain et du 6 au 12 juillet 2014.
 - Ces conditions pourraient amener certains agents à rencontrer la RRH.

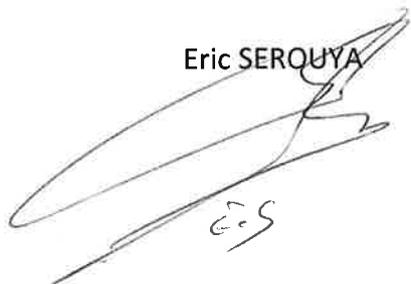
Pour la CGT

François KLEIN



Pour SUD

Eric SEROUYA



Pour La Poste

Jean Francois VILLATTE

